

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2020

La séance débute à 20h10.

Mme Marie-Claire LANDREVEAUX est absente.

M. Jordan CORNIAUX est élu secrétaire de séance.

1)- M. Sylvain CHAVY est élu à l'unanimité comme délégué élu au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

2)- Monsieur le Maire présente la convention cadre des missions facultatives du Centre de Gestion 71, il convient d'adhérer à la mission médecine du travail.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3)- Monsieur le Maire propose de faire réaliser le document unique par le biais du centre de gestion.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4)- Il convient aux élus de s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans les commissions de travail de la CCGAM.

M. Jean-Noël VIEILLARD se propose pour la délégation « voirie-bâtiments-réseaux », M. Bruno MARECHAL « communication-numérique » et M. Jean-Luc CHAVY « agriculture-alimentation ».

5)- Au vu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de repas des aînés cette année.

6)- Concernant les travaux de voirie, la route du bois Delay sera refaite cette semaine, la réfection du pont en dessous de Vauzelles se fera autour du 15 octobre. Il faudra également refaire le busage à Sauturne, l'entreprise Guinot étant sur place pour d'autres travaux va nous faire un devis.

La CCGAM va réaliser une réfection de chaussée sur la route du buisson des oiseaux et refaire la tête d'aqueduc à Saint Martin.

7)- Suite au projet d'enfouissement des lignes de l'éclairage public qui vont du lotissement à Quincy jusqu'à chez M. Robert Jolivot et le changement de 2 lampadaires, le montant des travaux s'élève à 6 407.39 € HT (participation du SYDESL = 1321.85 €, participation de la commune arrondi à 5 200 €).

Ce chiffrage étant trop onéreux, Monsieur le Maire va recontacter le SYDESL.

Le conseil municipal propose dans le même temps d'ajouter un lampadaire au city stade.

8)- Suite aux projets d'investissements de la commune émis au dernier conseil municipal, il ressort la possibilité d'acheter une maison à Quincy afin de la mettre en location.

Un rapport d'expertise a été réalisé.

Le conseil municipal approuve cette possibilité. Monsieur le Maire est chargé des négociations.

9)- Suite aux affouages réalisés dans le bois des Boulets, les stères ont été chiffrés soit 19 stères pour M. Florian MOSCATO et 41 stères pour M. Bruno MARECHAL. Pour rappel, le prix d'un stère a été fixé à 6 € par délibération en 2019.

La séance se termine à 22h20.